

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize août à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de LE GUA s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Catherine VIAL, Vice-Présidente.

Date de la convocation : 5 août 2026

Nombre de membre du CCAS, exercice au jour de la séance : 15

Quorum : 8

Nombre de présent votants (présents ou représentés) : 9

Présents : (8)

Mme Catherine VIAL, Vice-présidente, Mme Annie BENELLE, Mme Muriel BLANC, Mme Béatrice DORE, Mme Michèle DZAMOUZAKIS, Mme Laura GANDAIS, M. Jean-Marc LORENZO, Mme Simone OLIVA.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (1)

Mme Marion VIRGONE a donné procuration à Mme Catherine VIAL.

Absents : (6)

M. Simon FARLEY, Président, Mme Lola CARTIER, Mme Sandrine FERRARA, M. Cyrille PICHON, Mme Estelle REVOL, Mme Véronique RIONDET.

Secrétaire de séance :

Mme Michèle DZAMOUZAKIS.

Ordre du jour :

• Délibérations prises (2)

1	Approbation du compte-rendu du CCAS – séance du 17-06-2026
2	Demande d'aide alimentaire d'urgence

- Annexes au procès-verbal du Conseil d'Administration :
 - PV du 17 juin 2026

Huit (8) membres du Conseil d'Administration étant présents à l'ouverture de la séance, les délibérations peuvent légalement être prises.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CCAS – SEANCE DU 17-06-2026

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration précédent, du 17 juin 2026, joint en annexe.

En l'absence de remarque ou question, Mme la Vice-Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 9 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration réuni en séance le 17 juin 2026.

2 - DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE

Il est exposé aux membres de l'assemblée de la situation d'une personne résidente sur la commune. Cette demande de secours exceptionnel a été introduite par l'Assistante Sociale du Département, qui a sollicité le CCAS pour répondre à une situation de précarité immédiate.

Le rapport social transmis par les services du Département expose la situation de cette personne :
L'impossibilité pour l'intéressé de subvenir à ses besoins alimentaires primaires.
Un suivi social est en cours et demande un soutien alimentaire afin de couvrir les besoins essentiels.

Il est rappelé le fonctionnement des demandes d'aides d'urgence qui doivent être formalisées par une assistante sociale en amont.

En l'absence d'autre remarque ou question, Mme la Vice-Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 9 voix pour, décide d'attribuer une aide alimentaire d'urgence d'un montant forfaitaire de 150€, et autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 - Questions diverses

Un bilan est réalisé sur la sortie des familles de Lyon : 34 personnes de la commune sont inscrites et il reste des places. Une communication va être faite sur les réseaux sociaux.

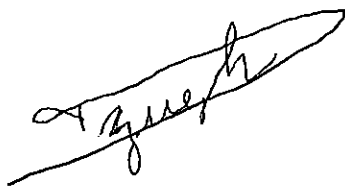
Concernant les ateliers Carsat, il reste des places disponibles. Des affiches ont été transmises aux différentes associations et à la commune de Miribel-Lanchâtre afin d'en faire la communication.

Un point est fait sur le plan canicule. Les mises à jour des coordonnées des personnes inscrites sur le registre des personnes fragiles isolées doivent être transmises à l'adresse mail du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'Administration est levée à 18h54.

La secrétaire de séance

Mme Michèle DZAMOUZAKIS



La Vice-Présidente du CCAS

Mme Catherine VIAL



Le Président du CCAS

M Simon FARLEY

